



MOUVEMENT D'ÉDUCATION
ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

Le 10 août 2011

Conseil d'administration

Claude Béland
Président

Yves Michaud
Fondateur

Fernand Daoust
Vice-président

Louise Champoux-Paillé
Secrétaire

Normand Caron
Trésorier

Monique Charland

Clément De Laat

Réjean Ross

Daniel Thouin

Madame Mylène Dubé

Adjointe de comité, Direction des comités
Chambre des communes
131, rue Queen, Pièce 6-25-03
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
mylene.dube@parl.gc.ca

Madame,

Depuis maintenant près de quinze ans, le MÉDAC présente des propositions d'actionnaires afin d'améliorer la saine gestion de nos organisations notamment en regard de la rémunération excessive des hauts dirigeants, la consultation des actionnaires sur la politique de rémunération des organisations, l'évasion fiscale, l'éthique financière et l'équité sociale. Plusieurs de nos recommandations font aujourd'hui partie des politiques de gouvernance des entreprises québécoises et canadiennes.

À la suite de la publication de l'avis de consultation du Comité des finances sur les orientations prébudgétaires annuelles 2012, nous exprimons notre vif intérêt d'être entendu par les membres du comité permanent des finances sur les questions suivantes : comment assurer une reprise économique soutenue au Canada, comment créer des emplois durables et de qualité, comment maintenir les taux d'imposition à des niveaux relativement faibles et comment atteindre un budget équilibré.

Nous souhaitons plus particulièrement soulever la question de l'écart grandissant entre les citoyens les plus riches et les plus pauvres au Canada comme illustré par le *Conference Board* dans son étude publiée en juillet dernier¹ et proposer des choix au comité afin de réduire cet écart grandissant tout en lui procurant des sources additionnelles de revenus :

- Imposition de la partie des revenus qui dépassent des niveaux acceptables par l'impôt sur les sociétés;
- Création d'une taxe de 1 % ou 2 % sur la part de revenu dépassant un seuil acceptable;

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
514-286-1155

Télécopieur 514-286-1154

admin@medac.qc.ca
<http://medac.qc.ca/>

¹ <http://www.conferenceboard.ca/hcp/hot-topics/caninequality.aspx>

- Abolir les avantages fiscaux consentis aux hauts dirigeants en regard des options d'achat d'actions qui sont l'une des sources importantes de l'augmentation de la rémunération de nos hauts dirigeants;
- Ralentir par une taxe ou un impôt les mises à pied de manière à favoriser le partage de la richesse par le maintien et/ou l'augmentation des emplois et stimuler l'économie en donnant au plus grand nombre les moyens de mieux dépenser. Pour notre organisme, les coûts sociaux de la réduction du nombre d'emplois par les employeurs dans le seul but d'augmenter les profits aux actionnaires et les salaires des hauts dirigeants devaient être assumés - du moins en partie — par les employeurs. De plus, le libéralisme fonctionne au mieux lorsque la consommation est continue et forte. Or, les chômeurs ne contribuent pas efficacement à la bonne marche de l'économie puisque les prestations d'assurance-chômage ne permettent que des dépenses minimales de consommation. En évitant d'en faire des chômeurs, ces travailleurs seront de meilleurs consommateurs et aideront à la bonne marche de l'économie.

De plus, nous souhaiterions aborder, au cours de ces audiences, deux autres questions qui n'ont malheureusement pu être discutées lors d'une présentation² effectuée dans le cadre du mandat du comité des finances portant sur les comptes bancaires détenus à l'étranger par des Canadiens et des mesures prises par le Canada pour lutter contre l'évasion fiscale internationale. Ces recommandations étaient les suivantes :

- Rendre obligatoire le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants qui permet aux actionnaires de jouer un rôle en regard de la rémunération des hauts dirigeants comparativement à la rémunération moyenne d'un employé, rapport que nous jugeons inacceptable et non éthique;
- Exiger de toutes les sociétés cotées à la bourse qu'elles divulguent le salaire médian de leurs employés et qu'elles respectent un ratio d'équité d'au plus 30 fois, soit le rapport entre le salaire du plus haut dirigeant et la rémunération moyenne des employés, écart inacceptable.

Nous sommes disponibles pour répondre aux questions des membres du comité des finances lors des audiences qui seront tenues à Montréal.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claude Béland
Président

² http://medac.qc.ca/documentspdf/actionnariat/2011-03-03_memoire_paradis.pdf